

## Comité régional pour l'alimentation en Bretagne

### Sont à désigner

3 élus : un élu titulaire et 2 élus suppléants (à l'échelle de la Bretagne)

Fréquence des réunions : au moins une fois par an

### Rôle de cette instance :

Co présidé par la Préfète de région et le Président de la Région Bretagne, le Comité régional pour l'alimentation en Bretagne (ou Cralim) est prévu par la loi EGalim du 30 octobre 2018 comme instance de concertation pour la mise en œuvre au niveau régional du programme national pour l'alimentation (PNA) et des objectifs fixés par la loi EGalim, notamment ceux portant sur la qualité d'approvisionnement de la restauration collective

Informations complémentaires : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Service régional de l'alimentation,

### Proposition AMF 29 :

Titulaire	Suppléant
M. Pierre BRETEAU Maire de Saint-Grégoire (35)	Mickaël KERNEÏS, Président de la CC Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

Mise à jour : 17 mars 2021